



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de location de matériel audiovisuel de l'IUT Saint-Dié sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'IUT et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 27 mars 2023

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Vincent MALNOURY

Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

03 AVR. 2023

MATERIEL AUDIOVISUEL

[HT par jour (plage 10 h maximum) ou au prorata temporis]

<u>Location du studio audiovisuel</u>		
PLATEAU	Cabine speak (avec 2 micros et station de montage)	245 €
	Utilisation éclairage, pupitre de contrôle et grill motorisé	25 €
<u>Location du matériel audiovisuel</u>		
VIDEO*	Régie vidéo portable numérique 3 entrées	275 €
	Régie video nomade numérique Yolobox pro	30 €
	Caméra Sony FS5, obj Tamron 18-270mm	110 €
	Caméra tri CDD full HD	110 €
	Caméra Blackmagic Studio (non autonome sans enregistreur), obj Lumix 45-175mm	55 €
	Caméra Sony NX100 HDR	55 €
	Reflex numérique Canon 70D, obj Canon 24-105mm	55 €
	Glidecam Devin Graham Signature	20 €
SON	Kit micro main, pied, pince, câble XLR	8 €
	Microphone cravate sans fil HF ou micro main HF	12 €
	Unité son (valise son)	55 €
	Table de mixage 32 canaux	50 €
	Rode RodeCaster Pro	20 €
	Enceinte amplifié JBL EON 500 series (paire)	50 €

	Neumann TLM 103	20 €
	Neumann TLM 103	30 €
LUMIERE	Valise mandarines (x3)	25 €
	Valise panneaux LED (x3)	35 €
	GODOX dual KIT tube	20 €
	Fresnel 1K - pied - prolong et ampoule SOS	14 €
	Lampe HMI K5600 Lot de 2 avec Ballast	40 €
Accessoires	Prompteur (VGA)	20 €
	réflecteur circulaire pliant	6 €
	Drapeau avec pied et rotule.	8 €
	Cadre de diffusion Westcott avec Rotule + pied.	25 €
	Bras magique	8 €
	Clamp	3 €
	Rotule	3 €

* Les caméras sont fournies avec pied, batterie et carte SD.
L'utilisateur devra signer une convention de prêt de matériel à laquelle il joindra une attestation d'assurance le couvrant contre le vol et pour toute dégradation.

Prestations audiovisuelles

Ces prestations font appel à des compétences d'un technicien de production qui se déclinent en **plusieurs phases** :

- 1 - *Elaboration du cahier des charges* en lien avec le client et établissement d'un devis
- 2- *Ecriture du scénario* et prise en charge des formalités administratives liées au tournage (droit à l'image, droit à filmer...)
- 3- Production : *tournage* avec l'élaboration du planning, l'organisation logistique (prêt de matériel, prise de rendez-vous, réservation du véhicule de service...)
- 4- Postproduction : *montage* du film, mixage son, étalonnage d'images, générique...
- 5- *Diffusion et conversion du film* en différents formats (plateforme vidéo, DVD...) et livraison.

Le temps de ces différentes phases est variable suivant le **type de vidéo** :

- ✓ *Reportage* : c'est un compte rendu vidéo d'un événement [phases 3,4 et 5]

- ✓ *Film documentaire* [importance de la phase 2 - mise en scène]
- ✓ *Clip ou pub* [une seconde au montage équivaut à un jour de travail]
- ✓ *Captation d'événement* [installation importante de matériel (3 caméras, régie vidéo + table de mixage + éclairage) / tournage avec une équipe de 6 personnes (régisseur, assistant son, 3 cameramen, assistant plateau) / désinstallation]

Des prestations audiovisuelles peuvent être proposées avec le concours d'étudiants de l'IUT.

- Dans le cadre d'un projet tutoré, une convention est signée avec le partenaire. Les étudiants ne sont pas rémunérés mais leurs frais sont couverts.

- Hors projet tutoré, la rémunération des étudiants est assurée directement par le client.

Le technicien audiovisuel établit un *devis de prestation* qui détaille :

- la location du matériel
- le temps d'un assistant technique et /ou d'un technicien production
- frais de déplacement
- achat de consommables

Mise à disposition de personnel	À l'heure (HT)
Assistance technique (installation, désinstallation et suivi du bon fonctionnement)	25 €
Technicien de production	40 €